



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 19 SEPTEMBRE 2014

Etaient présents tous les conseillers en exercice à l'exception de Mrs Jérémie DELSART (procuration à Emmanuel COLPAERT), Pascal RENAUT (procuration à Catherine DE MEYER), Mme Béatrice GRZESKOWIAK (procuration à Marc GILLERON) absents

excusés

1°) PARTICIPATION FINANCIERE DES COMMUNES DE MONCHAUX SUR ECAILLON ET SOMMAING SUR ECAILLON AUX FRAIS DE SCOLARITE DES LEURS ELEVES INSCRITS A L'ECOLE VICTOR HUGO – ANNEE SCOLAIRE 2014-2015

Monsieur le Maire rappelle aux élus que les communes de Monchaux sur Ecaillon et Sommaing sur Ecaillon n'ont plus d'école. Leurs élèves sont donc accueillis à l'école Victor Hugo.

Une participation financière est demandée annuellement à chacune de ces communes, au prorata du nombre de leurs élèves inscrits.

Suite aux dépenses relatives au coût de fonctionnement de l'école communale constatées au compte administratif 2013, le montant de la participation pour l'année scolaire 2014-2015 s'élève à **465€** par enfant

Il est demandé à l'assemblée délibérante d'approuver ce montant et autoriser Mr le Maire à signer la convention afférente. Après en avoir délibéré, Adopté à l'unanimité

2°) BONS D'ACHAT DE NOEL – SENIORS DE PLUS DE 65 ANS

Monsieur le Maire propose aux élus la reconduction de l'octroi d'un bon d'achat de 21€ aux seniors de la commune âgés de soixante-cinq ans et plus en 2014 et ce, à l'occasion des fêtes de Noël.

Après en avoir délibéré, Adopté à l'unanimité

3°) RENOUVELLEMENT D'UN COMMODAT - PARCELLE ZH4

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante la délibération n°2011/06/06 du 27 septembre 2011 afférente à une convention de location à titre gratuit de la parcelle ZH4, d'une contenance de 60 ares 32 centiares. Cette convention arrive à expiration le 30 novembre 2014.

Monsieur le Maire propose de mettre à nouveau gratuitement cette parcelle à la disposition de Mr Jérôme BARALLE 53 rue de Saulzoir à Verchain Maugré en échange de l'entretien du terrain et ce, pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} décembre 2014.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de reconduire le prêt à usage de la parcelle ZH4 à Mr Jérôme BARALLE pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} décembre 2014 et autorise Mr le Maire à signer la convention afférente.

4°) ADHESION AU SIDEN SIAN DE NOUVELLES COMMUNAUTES DE COMMUNES – COMITES SYNDICAUX DES 11 FEVRIER ET 11 JUIN 2014

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte :

☞ L'extension du périmètre d'adhésion au SIDEN-SIAN de la Communauté de Communes du Val de l'Oise issue de la fusion de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et de la Communauté de Communes du Val d'Origny entraînant le transfert des compétences Assainissement Collectif, Assainissement Non Collectif et Gestion des Eaux Pluviales Urbaines sur l'ensemble de son territoire.

☞ L'extension du périmètre d'adhésion au SIDEN-SIAN de la Communauté de Communes OSARTIS-MARQUION issue de la fusion de la Communauté de Communes OSARTIS et de la Communauté de Communes de MARQUION entraînant le transfert des compétences Assainissement Collectif, Assainissement Non Collectif et Gestion des Eaux Pluviales Urbaines sur l'ensemble de son territoire.

5°) RAPPORT SUR LA QUALITE ET LE PRIX DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT 2013

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal adopte le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et de l'assainissement 2013

6°) ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIF A LA DEMATERIALISATION DES PROCEDURES, LA TELETRANSMISSION ET LA SECURITE DES SYSTEMES D'INFORMATION

De nouvelles contraintes juridiques obligeant les collectivités à utiliser de nouvelles procédures dématérialisées et à accroître la sécurité de leurs systèmes d'information, le CDG59 propose d'adhérer à un nouveau groupement de commandes dont le périmètre est plus large que le précédent.

Après en avoir délibéré, Adopté à l'unanimité

7°) ADHESION AU PARTENARIAT CDG59-CHRU

Dans un premier temps, Mr le Maire rappelle que le CDG59 exerce le secrétariat du comité médical et de la commission de réforme et qu'il peut être nécessaire d'obtenir l'avis de médecins experts.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Mr le Président du Centre de Gestion du Nord qui l'informe que le CDG59 a conventionné avec le CHRU de Lille pour la réalisation d'expertises dans le domaine de spécialités suivantes :

-la rhumatologie, la dermatologie, les allergies, la pneumologie, la neurologie, l'ophtalmologie la cancérologie, les troubles ORL, les troubles liés aux conséquences des RPS

Le CDG 59 a obtenu du CHRU une diminution de la tarification des expertises qui seront désormais facturées 99€ au lieu de 150€. Mr le Maire informe que la commune a la possibilité d'adhérer à ce dispositif de partenariat CDG59-CHRU

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'adhérer à ce dispositif et autorise Mr le Maire à prendre les engagements financiers et juridiques afférents.

8°) SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu quatre demandes des subventions exceptionnelles et propose de les attribuer comme suit :

Nom de Association	Montant sollicité	Pour	Abstention
Comité des Fêtes et d'Entraide (<i>Emmanuel COLPAERT ne prend pas part au vote</i>)	2.500€	14	0
La Truite Verchinoise	200€	14	1 (<i>Jérémie DELSART</i>)
L'ARPV (Les Randonneurs Pédestres Verchinois)	900€	15	0
La société colombophile l'Eclair de Saulzoir-Verchain	100€	15	0

Après en avoir délibéré, ADOPTE

INFORMATIONS DIVERSES

Remboursement de recettes / exercice 2013

Mr le Maire fait part aux élus du courrier daté du 17 juillet 2014 qu'il a reçu de Mme WIART, Receveur, l'informant qu'il y a lieu d'annuler la somme 66.618€ en recettes suite à une erreur de ses services en décembre 2013. Une décision modificative budgétaire sera donc à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

Certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire, Marc GILLERON

